

NOUVEAU : Avec **eMediAtt**, le **certificat médical informatisé** de Medex, votre médecin peut encoder directement votre certificat via une application sécurisée. Renseignez-vous auprès de votre médecin ou lisez notre dépliant sur www.medex.belgium.be

Votre employeur fait appel à Medex pour la gestion de vos absences pour cause de maladie, accident du travail ou maladie professionnelle.

- **Si vous ne pouvez aller travailler** parce que vous êtes malade ou vous avez eu un accident du travail/maladie professionnelle, **avertissez votre employeur** comme stipulé dans votre règlement de travail.

- **Votre employeur vous demande-t-il un certificat médical en justification de votre absence?**

* Remettez ce certificat à votre médecin et faites-lui compléter le deuxième volet.

* Envoyez ce certificat à **Medex - Cellule Certificats, Centre Administratif Jardin Botanique - Finance Tower, Boulevard du Jardin Botanique 50 bte 200, 1000 Bruxelles**

- **Que fait Medex de ces données?**

Medex signalera à votre employeur:

* que vous avez remis un certificat;

* la durée de votre absence

* le fait que vous êtes en mesure ou non de vous déplacer vers un centre médical ou le cabinet du médecin pour un contrôle éventuel.

Medex ne communiquera en aucun cas les raisons médicales de votre absence.

1. Complétez vous-même les données ci-dessous.

N° Registre National

Nom

Prénom

Date de naissance / /

Employeur

Nom

Rue N° Bte

Code postal Commune

2. Faites compléter les données suivantes par votre médecin.

La personne susmentionnée est **en incapacité de travail** du / / 20 au / / 20 **inclus.**

Diagnostic

Cause de cette incapacité de travail:

Maladie Prolongation d'une maladie

Hospitalisation Prolongation d'une hospitalisation

Accident du travail, survenu le / / Prolongation

Maladie professionnelle, déclarée le / / Prolongation

Coordonnées du médecin

N°INAMI

Date

/ / 20

Signature et cachet du médecin

L'intéressé(e) peut-il/elle se déplacer en cas de contrôle éventuel ?

Oui Non